

La lettre
de la Fédération
Professionnelle
des Entreprises
de l'Eau



LES ENTREPRISES
DE L'EAU

Édito



Les entreprises de l'eau, acteurs locaux de la solidarité

Depuis des années, la solidarité envers les plus démunis fait partie des missions prioritaires que nous, opérateurs privés, menons pour le compte des collectivités locales. Nous avons encouragé la reconnaissance d'un droit fondamental à l'eau par l'Organisation des Nations Unies, et nous avons œuvré à sa concrétisation en concevant des solutions locales, adaptées aux besoins des consommateurs.

Aux côtés des élus et des associations, nous avons ainsi mis en place nombre de dispositifs répondant à l'urgence, notamment l'émission de chèques « Eau », notre contribution aux Fonds de solidarité logement, l'abandon de créances ou encore, le rééchelonnement des paiements. En amont, nos services clientèle locaux sont à l'écoute des personnes fragilisées par la vie afin de les accompagner dans la résolution de leurs difficultés de paiement. Ces mécanismes, ainsi que la possibilité, récente, de mettre en œuvre de vraies structures tarifaires sociales, nous semblent couvrir les besoins des abonnés directs. Ce n'est pas le cas dans les habitats collectifs. C'est pourquoi nous appelons de nos vœux la généralisation des abonnements individualisés dans ces habitats, afin de mieux diriger les aides vers les plus démunis et de responsabiliser tous les usagers sur leur consommation. Un impératif qui ne doit pas nous faire oublier, par ailleurs, que le droit à l'eau des sans domicile fixe ou des gens du voyage doit encore être satisfait.

Robert Djellal,
Vice-président de la FP2E

Actualité

LES AVANÇÉES DE LA POLITIQUE DE L'EAU ISSUES DE LA 2^{ème} CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE

La 2^{ème} Conférence environnementale pour la transition écologique s'est tenue les 20 et 21 septembre derniers, au Conseil Économique, Social et Environnemental (Paris). Ouverte par le Président de la République et clôturée par le Premier ministre, elle a réuni l'ensemble des parties prenantes autour de cinq tables rondes, co-présidées par treize ministres.

Pour la première fois, l'une d'entre elles était consacrée à la politique de l'eau.

Parmi les « 50 mesures pour l'écologie » annoncées par le Premier ministre, figurent celles de la politique de l'eau. Nos entreprises seront impliquées, avec les collectivités locales, dans leur mise en œuvre. Leur capacité à contribuer à l'amélioration de la gestion de l'eau a, d'ailleurs, été souligné par Jean-Marc Ayrault, qui a affirmé à l'occasion de son discours de clôture : « Je sais pouvoir compter sur nos opérateurs de l'eau, dont le savoir-faire est mondialement reconnu ».

Diminution des pollutions d'origine agricole

Les mesures liées à la gestion de l'eau dans le secteur agricole constituent un volet central dans les objectifs de préservation de la qualité de la ressource en eau. La plus importante concerne la protection des captages d'eau pour la production d'eau potable. Le nombre des captages prioritaires sera doublé de 500 à 1000 à l'horizon 2015 et le développement de l'agriculture biologique sera, davantage encore, encouragé dans ces zones sensibles.

La FP2E se mobilise pour la protection des captages depuis 2010, dans le cadre d'un partenariat avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, décliné sous formes d'actions collaboratives de terrain. Les entreprises de l'eau poursuivront leurs efforts aux côtés de leurs partenaires en menant des plans d'actions partagés et en proposant aux agriculteurs des solutions innovantes pour les accompagner dans l'évolution écologique de leurs pratiques.

SUITE P.2

Chiffre-clé

900

c'est le nombre d'entreprises, industrielles et de services, de la filière française de l'eau et de l'assainissement.



Actualité- suite -

Poursuivre l'amélioration de la gestion des eaux usées domestiques

En matière d'assainissement non-collectif, une évolution réglementaire devrait permettre de modérer les investissements nécessaires à l'installation de dispositifs conformes.

Sur le thème de la réutilisation des eaux usées, le Gouvernement prévoit de faciliter le développement du recyclage des eaux après leur traitement, en incitant, notamment, à l'élaboration d'une réglementation européenne.

Les entreprises de l'eau encouragent le recours à ce type de ressources alternatives, et pourront mettre à contribution des travaux de réflexion envisagés, leur expertise en la matière.

Faciliter l'accès à l'information sur l'eau pour les usagers

Parce que l'information sur l'eau et en particulier la transparence des coûts sont une attente permanente des citoyens, la nécessité d'en simplifier l'accès, soutenue par notre profession, a fait l'objet d'un large consensus. Une réforme du système d'information sera engagée, de même que le renforcement de l'observatoire des services de l'eau et de l'assainissement. Nos entreprises poursuivront leurs efforts pour améliorer la compréhension des factures par les consommateurs, dont le cadre pourrait être revu, sur la base de propositions que le Comité National de l'Eau formulera.

Renforcer la gouvernance locale

Plusieurs principes propres au modèle français de l'eau ont été réaffirmés à l'occasion de cette concertation. Notamment, le principe d'une politique déclinée par bassin versant et celui d'une gestion des services publics locaux au niveau intercommunal. Ont été rappelés également, la logique d'affectation des recettes des services publics de l'eau à leur propre financement, ou encore la nécessité de moyens de contrôle appropriés. Il semble que les tentatives de remise en cause profonde du modèle français de gestion de l'eau, entreprises ici et là au cours de l'année 2013, n'aient pas trouvé d'écho véritable lors de la conférence, au point qu'à l'inverse, sa valorisation au niveau européen se trouve inscrite sur la feuille de route du Gouvernement.



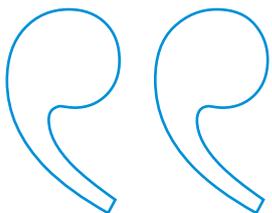
Les discussions sur l'amélioration de l'efficacité de la politique de l'eau ne pouvaient avoir lieu sans que soient ouverts les chapitres de la gouvernance de cette dernière, et en particulier, celui de l'articulation entre pilotage national et implication des territoires. Les représentants des entreprises de l'eau ont adhéré aux consensus exprimés en faveur d'une politique partenariale et de l'implication forte de la puissance publique pour piloter la politique de l'eau. Ils ont soutenu l'objectif de renforcement de la gouvernance publique locale aux échelons locaux, et de bassin.

Également reconnue autour de la table, **l'exigence de lisibilité de politiques pluriannuelles est venue conforter la reconnaissance du rôle central des agences de l'eau,** qui permettent, justement, une planification des investissements à long terme. À ce titre, il serait regrettable que la baisse du budget de ces instances, inscrite dans le Projet de loi de finances pour 2014, vienne affaiblir leur capacité d'intervention au profit des usagers des services publics.

Outre des perspectives d'amélioration sur le plan environnemental, **les orientations issues de la conférence recèlent des opportunités pour l'emploi, y compris pour les éco-activités de la filière de l'eau** telles que les réseaux intelligents, la gestion de l'eau ou le génie écologique. La FP2E et ses membres ont pour ambition de conforter et de développer l'emploi et le savoir-faire français dans le secteur de l'eau par l'innovation et l'exportation.



Entretien avec Jean Launay, Président du Comité National de l'Eau



Vous avez participé à la 2^{ème} Conférence Environnementale. Quel en était le contexte ?

Les discussions engagées autour de l'eau étaient bien venues à l'occasion de cette Conférence Environnementale, pour différentes raisons. D'une part, parce qu'il n'y avait pas eu, depuis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, de temps dédié à la politique de l'eau

dans les débats publics. D'autre part, en raison d'un contexte d'évaluation de la politique de l'eau, qui avait été engagé par la réalisation d'un rapport parlementaire et d'une mission demandée à Anne-Marie Levraut dans le cadre de la Modernisation de l'action publique. En outre, ces discussions étaient d'autant plus opportunes, que la question de l'affectation des recettes avait été soulevée par un rapport du Conseil des prélèvements obligatoires, et par le Projet de loi de finances de 2014, qui prévoit un prélèvement sur le budget de ces instances, au motif de la réduction des déficits publics.

Qu'en retenir-vous ?

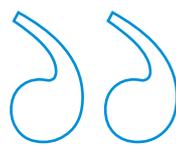
La quasi-coïncidence des deux textes que je viens de citer m'a fait craindre qu'une volonté de recentralisation de la gestion de l'eau soit soutenue dans le cadre de la Conférence. Mais nous pouvons nous féliciter de la réaffirmation du modèle français de gestion de l'eau décentralisée et déclinée par bassin versant. Nous devons néanmoins rester vigilants quant à la pérennité des fonds de roulement des agences de l'eau, qui est nécessaire à la mise en œuvre de leurs programmes d'investissement.

Faire de la transition écologique une opportunité pour l'emploi est aussi un des objectifs fixés par la feuille de route du gouvernement.

Qu'en pensez-vous ?

Les objectifs environnementaux issus de la Conférence Environnementale appellent une meilleure connaissance des données sur l'eau et des milieux que nous devons protéger. Pour cela, des programmes de recherche et de développement sont nécessaires, et constituent de bons créneaux de développement pour les entreprises, et en conséquence, pour l'emploi.

Les perspectives en matière d'emploi sont aussi directement liées au budget des agences, évoqué précédemment, dans la mesure où les redevances versées à ces dernières par les usagers constituent des fonds dédiés à l'investissement public. Des investissements conformes aux objectifs environnementaux et à la volonté d'équipement des collectivités locales sont des dépenses publiques vertueuses, elles aussi favorables à la croissance, et à l'emploi.

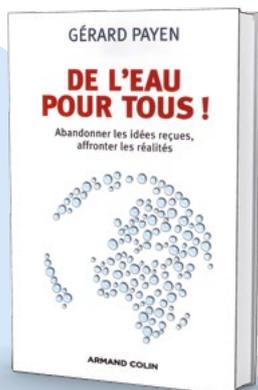


« TOP DÉPART » POUR L'ÉQUIPE FRANÇAISE DE L'EAU

Le 9 octobre dernier, Arnaud Montebourg, Ministre du Redressement Productif, et Philippe Martin, Ministre de l'Écologie, ont donné le départ des travaux de la filière eau, en approuvant le contrat de filière élaboré sous l'égide du Comité National de l'Industrie.

Considérée comme stratégique par le Gouvernement, cette filière industrielle et de services regroupe 900 entreprises, de toutes tailles, dont les expertises couvrent les domaines des captages, du traitement et de la distribution de l'eau, et de la collecte des eaux usées. Les entreprises françaises se développent dans les métiers de conception, de réalisation et de gestion de services.

Notre profession, qui a contribué à la conception du contrat de filière Eau, sera étroitement associée aux prochains travaux de réflexion sur la filière, au programme desquels les thèmes de l'emploi, de la recherche, de l'innovation, de notre capacité exportatrice et de la multiplication des partenariats entre les acteurs économiques de la filière seront prioritairement traités pour renforcer l'excellence française dans ce domaine.



UN LIVRE POUR DÉNONCER LES IDÉES FAUSSES

Gérard Payen a présenté au printemps dernier *De l'eau pour tous !*, un nouveau livre sur l'eau dont l'angle original vise à dénoncer les idées fausses que véhicule l'accès à l'eau. Au cours de sa lecture, on y découvre les fractures qui existent entre les 60% de la population qui ont accès à l'eau et le 40% qui ne l'ont pas. L'auteur avance des solutions techniques inscrites pour faire en sorte que, contrairement à la tendance constatée au cours des dix dernières années, on puisse compter, à l'avenir, moins de personnes en ville privées d'accès à cette ressource vitale.

(De *l'eau pour tous !* de Gérard Payen, Editions Armand Colin)

20^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA LOI SAPIN : LES ATOUTS DE LA GESTION DÉLÉGUÉE MIS EN LUMIÈRE

Sur l'invitation de l'Institut de la Gestion Délégée (IGD), opérateurs privés et pouvoir publics se sont réunis le 10 octobre dernier au Conseil Économique, Social et Environnemental pour mettre en perspective les enjeux liés à la gestion déléguée des services publics, et les opportunités qu'offre cette dernière.

Ce colloque a permis de faire un tour d'horizon des atouts de ce mode de gestion, au terme de 20 années d'expérimentation du cadre législatif apporté par la loi Sapin pour l'attribution des contrats de délégation de service public. Rythmés par trois tables rondes, les échanges se sont déroulés autour des thématiques liées à **la perception** de la gestion déléguée par ses différents acteurs, à sa contribution à **l'économie française**, à son écho à **l'international**.

Autour de la première table ronde, a été rappelée la force **du partenariat tripartite** sur lequel reposent les contrats de délégation de service public entre collectivités publiques, opérateurs et usagers. Antoine Frérot, Président de Veolia Environnement, a constaté que la loi Sapin a permis aux autorités organisatrices d'exercer pleinement leur rôle de décideur : « *Les textes [...] permettent à la puissance publique de fixer ses propres exigences en matière de qualité de service public et de contrôler l'exécution du contrat* ».

La seconde table ronde a permis de rapprocher **les objectifs de performance des services publics et de croissance économique**, que la gestion déléguée doit permettre d'atteindre. Les effets positifs de la mise en concurrence sur la maîtrise des prix ont été soulignés, de même que l'importance des opérateurs dans l'économie française, notamment en termes d'emploi.

Le troisième échange, développé autour du savoir-faire en matière de gestion déléguée comme **levier de compétitivité des entreprises françaises à l'étranger**, est venu conforter la stratégie élaborée pour le secteur de l'eau dans le Contrat de filière Eau (cf. article p.3). Le bon positionnement de nos entreprises au plan international a été rappelé par Jean-Louis Chaussade, Directeur Général de Suez Environnement : « *Le système de la gestion déléguée a permis de développer la qualité de service, la maîtrise du risque, la recherche de la performance. Cela nous permet de faire la différence avec nos concurrents européens. Seuls nos concurrents asiatiques ont bien compris cette plus-value et s'en inspirent* ». Si la présence d'entreprises françaises de premier plan à l'international a été soulignée comme un atout pour l'exportation du savoir-faire français, la nécessité de soutenir les entreprises intermédiaires dans leurs développements à l'étranger par des partenariats public-privé et inter-entreprises, a été affirmée également.

« Aquae » La lettre de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E)

48, rue de la Bienfaisance, 75 008 Paris
Tél. : 01 53 70 13 58 - Fax : 01 53 70 13 41
E-mail : fp2e@fp2e.org - Site Internet : www.fp2e.org
Directeur de la publication : Tristan Mathieu

Responsable de la Communication : Caroline Asso

Comité de rédaction : Mehmet Akyel, Caroline Asso, Gilles Boulanger, Feryel Gadhoun, Raymond Hernandez, Bernard Jouglain, Laurent Maillard, Tristan Mathieu, Hélène Parent, Nicolas de Saint-Martin, Igor Semo

Crédits photos : MEDDE - Arnaud Bouissou - Cyril Marcihacy

N° ISSN en cours - Conception et réalisation : Erigone

Imprimé sur du papier issu de forêts gérées équitablement



La FP2E a pour membres les sociétés :
Lyonnaise des Eaux,
Nantaise des Eaux Services,
Saur, Sefo, Sogedo
et Veolia Eau.